

DELIBERATION N°329_16122025

Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Règlement intérieur du CDG66

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 16 décembre deux-mille-vingt-cinq à 15h30 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 04 décembre 2025 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 12
-Nombre de membres votants : 18

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président
M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, Mme COSTA Marie, M. REMEDI Bernard, M. PIQUET Philippe, M. NIFOSI Christian, M. PORTEIX Yves,

Collège des établissements affiliés

M. PUIG Louis, M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme BACH Marie,

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert, M. VILA Jean,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (Perpignan), Mme ROLLAND Martine (SDIS66), M. LACAPERE Rémi (CD), Mme SADOURNY Marie-Pierre (CD), M. RALLO François.

Représentés ayant donné pouvoir

M. PAILLES Roger à M. Robert GARRABÉ
Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à Mme COSTA Marie
M. SOLE Jean-Michel à M. CALVET Guy
Mme ROLLAND Martine à M. NIFOSI Christian
M. BILLES Jean-Paul à M. PLA Raymond
M. VILA Jean à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66
M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66
M. Philippe PUJOL, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale



DELIBERATION N°329_16122025

Conseil d'Administration du 16 décembre 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu les articles L.212-4, L1321-1 à 6 du code du Travail ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 10 décembre 2025 ;
Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant la nécessité d'adopter un règlement intérieur pour le personnel du Centre de Gestion des Pyrénées Orientales de la FPT des PO.

Après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

Article 1 :

- **Adopte** les dispositions du règlement intérieur annexé à la présente délibération et les différents formulaires annexés,

Article 2 :

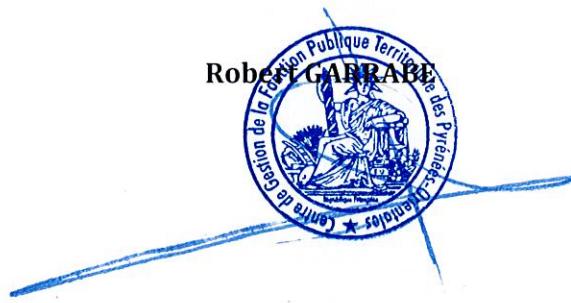
- **Précise** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 16 décembre 2025

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées-Orientales,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Transmis au représentant de l'Etat le :